



RÈGLEMENT 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET
DÉCLARATION RELATIVE À L'APPARIEMENT

iA Gestion mondiale d'actifs inc.

Cette déclaration relative à l'appariement se conforme aux dispositions du Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles ainsi qu'à son instruction générale (le « Règlement ») qui s'appliquent à toutes les transactions soumises au Règlement.

iA Gestion mondiale d'actifs inc. a établi, conserve et applique des politiques et procédures visant à effectuer des appariements en conformité avec le Règlement.

(S) Lison Couture

Lison Couture, Chef de la conformité

14 octobre 2022

Date